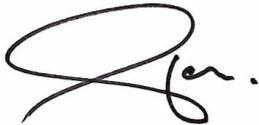




### Conditions générales

- ✔ Le matériel est testé avant départ, en présence des 2 parties, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
- ✔ Le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci est livré par le CDH 12.
- ✔ Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
- ✔ Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques la matériel (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels...).
- ✔ Le preneur certifie connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.
- ✔ Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué/emprunté par le biais de ce présent contrat.
- ✔ En aucun cas le CDH 12 ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.
- ✔ Un état du matériel et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location/ prêt. Le matériel restitué sera testé par le CDH 12. Toutes défectuosité, irrégularité, ou usures exagérées par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle seront facturées par le biais de la caution déposée par le preneur.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le

Le president du CDH 12 	Le preneur
---	------------